

ELAY / SEEHOF

BIODIVERSITÉ
FICHE**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

L'Espace Réservé aux Eaux et la végétation aux abords des cours d'eau sont particulièrement malmenés à Elay (Chly/Grossrohrgrabe ; La Gabiare ; Schürgrabe ; Cholbergbächli ; Wandgrabe) aussi, la Commune devrait très vite réagir / agir pour rétablir une situation a minima acceptable.

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

ÉNERGIE
FICHE**Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaire afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Elay, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 45% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 58% ont été construits avant 1980 et accaparent 77% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Elay pourrait produire 1.9 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 463 ménages. 59 % de ce potentiel pourrait être produit par les 15 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 58 ménages. En 2019, Elay comptait 23 ménages.

E3
E5